

## FICHE DE POSTE

 <p><b>MAIRIE DE NANTERRE</b></p>	<b>FONCTION LIEE AU TRAVAIL EFFECTIF:</b> <b>Responsable sécurité, prévention, gestion des risques majeurs et des manifestations.</b>
<b>POLE : DGAST</b>  <b>DIRECTION : DIRECTION DES BATIMENTS</b> <b>SERVICE :</b>  <b>SECTEUR :</b>	<b>FILLIERE : TECHNIQUE</b>  <b>CADRE D'EMPLOI : INGENIEUR / INGENIEUR EN CHEF</b>
<b>Attribution prime de fonction (ne se cumulent pas) :</b>  NBI liée à la fonction <input type="checkbox"/> NBI liée à l'exercice de fonctions en ZUS <input type="checkbox"/>	<b>Placé sous la responsabilité :</b> <b>DIRECTRICE DES BATIMENTS</b>  <b>Fonction d'encadrement :           oui</b>  Si oui, nombre d'agents placés directement sous sa responsabilité : <b>1</b>

**FINALITE DU POSTE**

Sous l'autorité fonctionnelle du directeur général adjoint des services techniques, et hiérarchiquement positionné auprès de la directrice des bâtiments, le/la responsable organise et pilote, pour la Ville de Nanterre, les dispositifs de gestion des risques majeurs et de gestion de crise, en lien étroit avec les politiques publiques locales, les partenaires institutionnels (Préfecture, SDIS, etc.) et les services municipaux. Il assure en particulier la coordination du plan de continuité d'activité (PCA) et du plan communal de sauvegarde (PCS).

Il/elle assure la coordination stratégique, technique et opérationnelle du dispositif d'astreinte municipale dont il fait partie et contribue activement au développement d'une culture partagée de la gestion des risques au sein de la collectivité.

Avec l'appui des services techniques et opérationnels, il/elle assure également la coordination et le pilotage de la sécurité des événements et manifestations publiques organisés par la Ville (ex. : feu d'artifices, etc ...)

**ACTIVITES PRINCIPALES :****1. Encadrement :**

- Encadrer l'ingénieur prévention des risques majeurs et/ou tout agent rattaché à la mission.
- Management fonctionnel des représentants des directions sur les sujets globaux de gestion de crises
- Fixer les objectifs, accompagner le développement des compétences, assurer les entretiens professionnels.
- Garantir la qualité des productions techniques du service.
- Animer la coordination interservices en matière de gestion de crise et d'astreinte.
- Contribuer à la structuration d'une culture de la gestion des risques au sein des services.

**2. Pilotage, prévention et gestion des risques majeurs**

- Assurer la coordination et le pilotage des dispositifs de sécurité des événements et manifestations organisés par la Ville, en lien étroit avec les services techniques
- Élaborer, mettre à jour et suivre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), Plan de continuité d'activité (PCA), et les documents associés (DICRIM, PPMS...).
- Coordonner la politique municipale de prévention et de gestion des risques naturels, technologiques et sanitaires.

- Piloter les diagnostics de vulnérabilité du territoire et proposer des stratégies de réduction des risques (PPR, aléas climatiques...).
- Participer aux dispositifs intercommunaux ou métropolitains de gestion des risques.

### **3. Organisation et pilotage des astreintes**

- Structurer et coordonner le dispositif d'astreinte des services municipaux.
- Élaborer les plannings, procédures et consignes d'astreinte.
- Assurer le suivi des événements survenus pendant les périodes d'astreinte et produire les bilans nécessaires.
- Être l'interlocuteur privilégié des services de secours et de la préfecture en cas d'activation du dispositif.

### **4. Préparation et gestion de crise**

- Evaluer les dangers potentiels sur le territoire de la Ville de Nanterre
- Réadaptation et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) et du plan de continuité d'activité (PCA) :
  - \* confirmer le diagnostic des aléas et des enjeux pour la Ville de Nanterre
  - \* préparer les modalités d'information préventive des populations en lien avec sa hiérarchie, les directions internes et sous visa l'Élu (circuit, modèle d'information...). Être force de proposition quant à la mise en place efficace d'un dispositif efficace de diffusions de l'alerte des populations
  - \* proposer l'organisation de la fonction de commandement du dispositif en intégrant la Direction Générale des Services et l'Élu (tenir à jour l'annuaire opérationnel en lien avec les mobilités...)
  - \* Actualiser les fiches réflexes
  - \* actualiser le recensement des moyens humains et matériels (montage de groupe de travail transversaux en interne)
  - \* mettre en place des exercices d'entraînement
  - \* proposer les modalités de mise en œuvre du soutien et de protection de la population en lien avec les risques sur la Ville de Nanterre (naturels, technologiques, risques diffus, événements marquants...)
  - \* questionner la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC)
  - \* coordonner la sortie de crise, les dispositifs de reprise d'activité et le retour à un fonctionnement normal.
- Animer la cellule municipale de crise : logistique, anticipation, mobilisation des moyens.
- Être l'interlocuteur principal de la Préfecture, du SDIS, de l'ARS et des acteurs territoriaux en situation de crise.
- Développer des outils d'aide à la décision et de visualisation en temps réel (SIG, main courante numérique, outils cartographiques...).
- Organiser les retours d'expérience post-crise et piloter les actions correctives
- Participer au développement de la prévention des risques majeurs.
- Gérer le PCA : permettre à l'organisation de répondre à ses obligations externes (législatives ou réglementaires, contractuelles) ou internes (risque de perte de marché, survie de la collectivité, image...) et de tenir ses objectifs en élaborant une stratégie de continuité d'activité y compris en mode dégradé : pour chaque activité essentielle, définir les niveaux de service retenus et les durées d'interruption maximales admissibles pour ces différents niveaux de service, ainsi que les ressources et procédures permettant d'atteindre les objectifs, en tenant compte des ressources critiques qui peuvent avoir été perdues, jusqu'à la reprise de la situation normale

### **5. Appui méthodologique et conseil**

- Assister les services dans l'intégration du risque dans les projets (urbanisme, infrastructures...).
- Participer à des projets territoriaux ou régionaux de résilience (PAPI, AAP, projets européens...).
- Veiller à l'actualisation juridique et normative des procédures internes.

### **6. Formation, sensibilisation et communication**

- Sensibiliser les agents, élus, associations et habitants aux risques majeurs.
- Co-construire des actions de communication de prévention (brochures, cartographies, réunions publiques...)
- Assurer la formation des agents impliqués dans la gestion de crise et les Elus.

#### **HORAIRES ET CONTRAINTES EVENTUELLES LIEES AU TRAVAIL EFFECTIF :**

Respect du règlement intérieur de la collectivité

#### **LIEU DE TRAVAIL :**

#### **MOYENS MATERIELS ET EQUIPEMENTS UTILISES DANS LE CADRE DES FONCTIONS**

Standard téléphonique  
Téléphone mobile  
Outils informatiques

**COMPETENCES & APTITUDES REQUISES A L'OCCUPATION DU POSTE**

**Formation**

- Bac + 3 à Bac + 5 (diplôme technique, ingénieur risques majeurs, environnement, sécurité civile, ou équivalent)

**Expérience**

-Expérience confirmée dans la gestion des risques majeurs, l'astreinte, ou la gestion de crise, en collectivité ou établissement public

**Compétences techniques & méthodologiques**

- Maîtrise des plans PCS, PCA
- Compétences en communication d'alerte et outils numériques de gestion de crise
- Bonnes connaissances réglementaires et capacité à assurer une veille juridique ; maîtrise des techniques de conduite de projet et audit-évaluation

**Qualités relationnelles**

- Grande réactivité, sens de l'organisation, rigueur et capacité à travailler sous tension
- Disponibilité
- Aptitudes à la communication avec différents niveaux hiérarchiques et partenaires
- Esprit pédagogique pour formation et sensibilisation